

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2022/098

Nombre de
Conseillers
en exercice : 15
présents : 13
votants : 14

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Cussac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chapiteau de la Fontanelle, sous la présidence de Monsieur Dominique CHAMBON, Maire.

Date de convocation de l'Assemblée : le neuf décembre deux mille vingt-deux

Présents : D. CHAMBON ; F. CHALEIX ; M. CERQUEIRA ; R.DUFOUR ; D. JARDIN ; J. LEFORT ; L. GABETTE (arrivé à la Q3, point 3) ; F. GAILLARD ; P. GIBAUD ; R. GRENOUILLET ; A.RAVET ; F. TOMAS ; C. VIARD

Excusée ayant donné pouvoir : P. GABORIAU

Excusée sans pouvoir : N. BARNY ;

Secrétaire : D. JARDIN

Question N°6

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU VOLET FORESTIER DU PLAN DE RELANCE : « AIDER LA FORÊT À S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE POUR MIEUX L'ATTÉNUER »

Monsieur le Maire présente les conclusions de la réunion opérée la veille avec les services de l'ONF concernant la gestion de notre forêt communale.

Suite aux années 2019 et 2020 exceptionnellement sèches, une parcelle forestière, actuellement sous gestion de l'ONF, la numéro 8 de la forêt communal doit être récoltée sur une surface de 6.14 ha.

La commune de Cussac envisage le reboisement de cette parcelle. Pour tenir compte des évolutions climatiques, des essences adaptées selon les connaissances actuelles de l'évolution climatique en cours ont été choisies et seront plantées : le chêne pubescent, le chêne chevelu, le cèdre de l'Atlas, le pin maritime.

La commune de Cussac sollicite une subvention dans le cadre du volet forestier du plan de relance, conformément au volet 1b de l'itinéraire technique du Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation pour 3.075 ha et conformément au volet 3 du même itinéraire technique pour 3.075 ha.

Deux options d'aménagement étaient soumises :

- Option Trico
- Option clôture = *option retenue*

Le plan de financement indicatif pour l'opération retenue serait le suivant :

Financeurs	Montant
MAA	37 352.06€
Total des aides	37 352.06€
Commune de Cussac	16 008.03€
TOTAL	53 360.09€

En cas d'octroi de la subvention qui correspondra au tableau ci-dessus :*

- La commune confiera la mission de maîtrise d'œuvre à l'Office national des Forêt pour un montant indicatif éligible de 5 743.91€ HT. Ce montant éligible est inclus dans le plan de financement indicatif
- La commune de Cussac s'engage à réaliser les travaux d'entretien nécessaires à la pérennité de ce boisement pendant 5 ans
- La commune de Cussac sollicitera l'avance de 30 %
- Le montant réel de l'opération dépendra du résultat des consultations réalisées pour choisir les entreprises de travaux forestiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des votants** :

APPROUVE l'avant-projet sommaire pour l'opération de reboisement concernant la parcelle n°8, présenté par l'ONF.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la bonne réalisation de l'opération, dont la signature de la convention de mandat pour que l'ONF réalise la demande auprès des services de l'Etat.

Fait et délibéré en Mairie de CUSSAC
Le 15 décembre 2022

LE MAIRE
Dominique CHAMBON

Affichée le : 22/12/22

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat, via www.telerecours.fr

Le 22/12/22
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
087-218705408-20221215-2022009_2022098-DE
Reçu le 20/12/2022